

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA 2900 Porrentruy – 33^e année – N° 24 – Mercredi 6 juillet 2011

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte de chèques postaux 25-3568-2.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journallofficiel@lepays.ch

Publications des autorités administratives cantonales

Département de l'Economie et de la Coopération

Avis aux tenanciers d'auberges

Ouverture tardive pour la fête du 1^{er} Août 2011

En application de l'article 66, alinéa 3 de la loi du 18 mars 1998 sur l'hôtellerie, la restauration et le commerce de boissons alcooliques, le Département de l'Economie et de la Coopération de la République et Canton du Jura décide:

- les tenanciers d'auberges pourront laisser leurs établissements ouverts jusqu'à 3 heures la nuit du 1^{er} au 2 août 2011.

Il ne sera perçu aucun émolument pour cette autorisation générale.

Delémont, le 6 juillet 2011.

Le ministre du Département de l'Economie et de la Coopération: Michel Probst.

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 21 juin 2011

Nomination des membres de commissions cantonales pour la période administrative 2011-2015

Par arrêtés, le Gouvernement de la République et Canton du Jura a nommé les membres des commissions suivantes:

- a) **Commission de surveillance de la vente des médicaments**

Président:

- M. Nicolas Pétremand, Delémont, chef du Service de la santé publique.

Membres:

- M. D^r Jean-Louis Haab, Saint-Ursanne, représentant de la Société médicale du Jura;

- M. D^r Armand Rion, Glovelier, représentant de la Société médicale du Jura;
- M^{me} Laurence Riat, Porrentruy, représentante de la Société des pharmaciens du Jura;
- M. D^r Jean-Michel Maître, Saignelégier, représentant de la Société des pharmaciens du Jura;
- M^{me} Marie-Luce de Siebentahl, Colombier, représentante de santé suisse.

Suppléants:

- M. D^r Dominique Bosson, Le Noirmont, représentant de la Société médicale du Jura;
- M. Michel Cattin, Montavon, représentant de la Société des pharmaciens du Jura;
- M. Gabriel Voirol, Porrentruy, représentant de la Société des pharmaciens du Jura;
- M. Nicolas Allet, Uvrier, représentant de santé suisse.

Le secrétariat est assumé par la pharmacienne cantonale, qui a voix consultative.

b) **Commission cantonale de santé scolaire**

- M. D^r Jean-Luc Baierlé, représentant du Service de la santé publique (médecin cantonal);
- M. Pierre-André Comte, représentant du Service de l'enseignement;
- M^{me} Nathalie Barthoulot, représentante du Centre jurassien d'enseignement et de formation;
- M^{me} D^r Maya Borkowsy, représentante des médecins (SMCJ);

Chancellerie d'Etat

Suppression de numéros du Journal officiel en l'an 2011

L'édition hebdomadaire du Journal officiel sera supprimée aux dates suivantes:

**les mercredis 20 juillet, 3 août, 17 août
et 28 décembre**

Delémont, décembre 2010.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

- M^{me} Corinne Rutscho, représentante des infirmiers (ASI);
- M^{me} Anne Aubry Messerli, représentante des enseignants (chargée de mission/SEJ);
- M^{me} Mireille Marchand, représentante des ligues et associations de santé;
- M. Michel Choffat, représentant des communes;
- M. D^r Philippe Beuret, représentant du Service dentaire scolaire.

c) **Commission du Musée jurassien des sciences naturelles**

- M. Damien Becker, représentant de l'Office de la culture, Fontenais;
- M^{me} Elizabeth Feldmeyer-Christe, Delémont;
- M. François Flury, Delémont;
- M. Cyril Kunz, représentant de la Fondation paléontologique jurassienne, Belprahon;
- M. François Laville, représentant de la Ville de Porrentruy, Porrentruy;
- M. Pascal Lovis, représentant du Lycée cantonal, Delémont;
- M^{me} Geneviève Mery, Le Noirmont.

Le secrétariat de la commission est assuré par M. Jacques Ayer, conservateur du Musée jurassien des sciences naturelles.

d) **Commission des archives**

Sont membres d'office

de la commission des archives:

- M^{me} Elisabeth Baume-Schneider, ministre de la Formation, de la Culture et des Sports, Delémont;
- M. Michel Hauser, chef de l'Office de la culture, Porrentruy;
- le-la chef-fe du Service des communes, Delémont.

Sont nommés membres

de la commission des archives:

- M. Peter Anker, Delémont;
- M^{me} Nathalie Brahier, Porrentruy;
- M. Daniel Jolidon, Saignelégier;
- M. Gaël Klein, Bassecourt;
- M. Ami Lièvre, Courtemaîche;
- M^{me} Hélène Pasquier, Granges;
- M. François Wisard, Berne.

M. François Noirjean, archiviste cantonal, Porrentruy, participe aux séances de la commission avec voix consultative.

La présidence est confiée à M^{me} la ministre Elisabeth Baume-Schneider.

Le secrétariat de la commission est assuré par les Archives cantonales.

Ces arrêtés entrent en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

République et Canton du Jura

**Arrêté
fixant la participation des communes
à la charge cantonale des prestations
complémentaires à l'assurance-vieillesse,
survivants et invalidité, de la contribution
à la réduction des primes de l'assurance-maladie
et du versement des allocations familiales
aux personnes sans activité lucrative
pour l'année 2010**

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,

- vu l'article 11, alinéa 1, de la loi du 9 décembre 1998 portant introduction à la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité¹,
- vu l'article 21 de la loi du 20 décembre 1996 portant introduction de la loi fédérale sur l'assurance-maladie²,
- vu l'article 21 de la loi du 25 juin 2008 portant introduction à la loi fédérale sur les allocations familiales³,

arrête:

Article premier

La participation des communes à la charge cantonale des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, de la contribution à la réduction des primes dans l'assurance-maladie et du versement des allocations familiales aux personnes sans activité lucrative pour 2010 s'élève à 15352 141 francs; cette somme est répartie conformément au présent arrêté.

Article 2

L'Office des assurances sociales est chargé de notifier le présent arrêté aux communes et d'inviter ces dernières à verser leur participation 2010 jusqu'au 31 août 2011. Tout retard sera suivi d'un décompte d'intérêts calculés dès ce terme.

Article 3

Ces montants ont été imputés aux comptes de l'Office des assurances sociales, rubriques 462.03, 462.04 et 462.05.

Article 4

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 14 juin 2011.

Au nom du Gouvernement
Le président: Philippe Receveur
Le chancelier: Sigismond Jacquod

¹RSJU 831.30
²RSJU 832.10
³RSJU 836.1

Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émolument de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné.

Participation des communes au financement des prestations complémentaires à l'AVS et l'AI, de la contribution à la réduction des primes de l'AMal et aux allocations familiales aux personnes sans activité lucrative pour 2010

	population	montant réparti	population	montant réparti	population	montant réparti		
Bassecourt	3'395	742'489.00	Le Bémont	327	71'515.00	Alle	1'700	371'791.00
Boécourt	863	188'739.00	Les Bois	1'165	254'786.00	La Baroche	1'192	260'691.00
Bourignon	272	59'487.00	Les Breuleux	1'401	306'400.00	Basse-Allaine	1'305	285'405.00
Châtillon	434	94'916.00	La Ch.-des-Breuleux	81	17'715.00	Beurnevésin	136	29'743.00
Corban	485	106'070.00	Les Enfers	167	36'523.00	Boncourt	1'297	283'655.00
Courchapoix	426	93'166.00	Les Genevez	535	117'005.00	Bonfol	682	149'154.00
Courfaivre	1'611	352'327.00	Lajoux	683	149'373.00	Bressaucourt	428	93'604.00
Courrendlin	2'511	549'158.00	Montfaucon	594	129'908.00	Bure	671	146'748.00
Courroux	3'039	664'632.00	Muriaux	489	106'945.00	Clos-du-Doubs	1'276	279'062.00
Courtételle	2'376	519'633.00	Le Noirmont	1'661	363'262.00	Coeuve	682	149'154.00
Delémont	11'590	2'534'742.00	Saignelégier	2'501	546'971.00	Cornol	916	200'330.00
Develier	1'366	298'745.00	St-Brais	221	48'333.00	Courchavon	306	66'922.00
Ederswiler	117	25'588.00	Soubey	148	32'368.00	Courgenay	2'161	472'612.00
Glovelier	1'204	263'316.00	TOTAL	9'973	2'181'104.00	Courtedoux	722	157'902.00
Mervelier	551	120'504.00				Dampfreux	168	36'742.00
Mettembert	124	27'119.00				Fahy	351	76'764.00
Montsevelier	499	109'132.00				Fontenais	1'251	273'595.00
Movellier	374	81'794.00				Grandfontaine	364	79'607.00
Pleigne	387	84'637.00				Haute-Ajoie	997	218'045.00
Rebeuvelier	393	85'949.00				Lugnez	203	44'396.00
Rossemaison	562	122'910.00				Porrentruy	6'679	1'460'703.00
Saulcy	258	56'425.00				Rocourt	158	34'555.00
Soulce	241	52'707.00				Vendlincourt	548	119'848.00
Soyhières	482	105'414.00				TOTAL	24'193	5'291'028.00
Undervelier	300	65'610.00						
Vellerat	73	15'965.00						
Vermes	329	71'953.00						
Vicques	1'769	386'882.00						

Bases :	
population au 31.12.2010	70'197
participation PC	8'030'112.00
participation Amal	7'016'359.00
participation AF non-actifs	305'670.00
total	15'352'141.00

Récapitulation :			
District de :			
Delémont	36'031	7'880'009.00	
Franches-M	9'973	2'181'104.00	
Ajoie	24'193	5'291'028.00	
totaux	70'197	15'352'141.00	

TOTAL 36'031 7'880'009.00

Contribution de la Caisse de compensation du canton du Jura aux frais d'administration des agences communales AVS pour 2010

	population	montant variable	montant fixe	montant total	population	montant variable	montant fixe	montant total	population	montant variable	montant fixe	montant total	
Bassecourt	3'395	4'856.00	1'200.00	6'056.00	Le Bémont	327	468.00	1'200.00	Alle	1'700	2'431.00	1'200.00	3'631.00
Boécourt	863	1'234.00	1'200.00	2'434.00	Les Bois	1'165	1'666.00	1'200.00	La Baroche	1'192	1'705.00	6'000.00	7'705.00
Bourrignon	272	389.00	1'200.00	1'589.00	Les Breuleux	1'401	2'004.00	1'200.00	Basse-Allaine	1'305	1'866.00	3'600.00	5'466.00
Châtillon	434	621.00	1'200.00	1'821.00	La Chaux-des-Breuleux	81	116.00	1'200.00	Beurnevésin	136	195.00	1'200.00	1'395.00
Corban	485	694.00	1'200.00	1'894.00	Les Enfers	167	239.00	1'200.00	Boncourt	1'297	1'855.00	1'200.00	3'055.00
Courchapoix	426	609.00	1'200.00	1'809.00	Les Genevez	535	765.00	1'200.00	Bonfol	682	975.00	1'200.00	2'175.00
Courfaivre	1'611	2'304.00	1'200.00	3'504.00	Lajoux	683	977.00	1'200.00	Bressaucourt	428	612.00	1'200.00	1'812.00
Courrendlin	2'511	3'591.00	1'200.00	4'791.00	Montfaucon	594	849.00	2'400.00	Bure	671	960.00	1'200.00	2'160.00
Courroux	3'039	4'347.00	1'200.00	5'547.00	Muriaux	489	699.00	2'400.00	Clos-du-Doubs	1'276	1'825.00	8'400.00	10'225.00
Courtételle	2'376	3'398.00	1'200.00	4'598.00	Le Noirmont	1'661	2'376.00	1'200.00	Coeuve	682	975.00	1'200.00	2'175.00
Delémont	11'590	16'577.00	1'200.00	17'777.00	Saignelégier	2'501	3'577.00	3'600.00	Cornol	916	1'310.00	1'200.00	2'510.00
Develier	1'366	1'954.00	1'200.00	3'154.00	St-Brais	221	316.00	1'200.00	Courchavon	306	438.00	1'200.00	1'638.00
Ederswiler	117	167.00	1'200.00	1'367.00	Soubey	148	212.00	1'200.00	Courgenay	2'161	3'091.00	1'200.00	4'291.00
Glovelier	1'204	1'722.00	1'200.00	2'922.00	TOTAL	9'973	14'264.00	20'400.00	Courtedoux	722	1'033.00	1'200.00	2'233.00
Mervelier	551	788.00	1'200.00	1'988.00					Dampheux	168	240.00	1'200.00	1'440.00
Mettembert	124	177.00	1'200.00	1'377.00					Fahy	351	502.00	1'200.00	1'702.00
Montsevelier	499	714.00	1'200.00	1'914.00					Fontenais	1'251	1'789.00	1'200.00	2'989.00
Movelier	374	535.00	1'200.00	1'735.00					Grandfontaine	364	521.00	1'200.00	1'721.00
Pleigne	387	554.00	1'200.00	1'754.00					Haute-Ajoie	997	1'426.00	4'800.00	6'226.00
Rebeuvelier	393	562.00	1'200.00	1'762.00					Lugnez	203	290.00	1'200.00	1'490.00
Rossermaison	562	804.00	1'200.00	2'004.00					Porrentruy	6'679	9'553.00	1'200.00	10'753.00
Saulcy	258	369.00	1'200.00	1'569.00					Rocourt	158	226.00	1'200.00	1'426.00
Soulce	241	345.00	1'200.00	1'545.00					Vendlincourt	548	784.00	1'200.00	1'984.00
Soyhières	482	689.00	1'200.00	1'889.00									
Undervelier	300	429.00	1'200.00	1'629.00									
Vellerat	73	104.00	1'200.00	1'304.00									
Vermes	329	471.00	1'200.00	1'671.00									
Vicques	1'769	2'530.00	1'200.00	3'730.00									
TOTAL	36'031	51'534.00	33'600.00	85'134.00									

TOTAL 9'973 14'264.00 20'400.00 34'664.00

Population au 31.12.2010 : 70'197

Récapitulation :

District de :	variable	fixe	total	
Delémont	36'031	51'534.00	33'600.00	85'134.00
Franches-M	9'973	14'264.00	20'400.00	34'664.00
Ajoie	24'193	34'602.00	45'600.00	80'202.00
totaux	70'197	100'400.00	99'600.00	200'000.00

TOTAL 24'193 34'602.00 45'600.00 80'202.00

République et Canton du Jura

Arrêté

fixant la contribution de la Caisse de compensation du canton du Jura aux frais d'administration des agences communales AVS pour l'année 2010

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,

- vu l'article 9 de la loi du 26 octobre 1978 portant introduction de la loi fédérale du 20 décembre 1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants¹,
- vu les articles 18, 19 et 26a de l'ordonnance d'exécution de la loi du 26 octobre 1978 portant introduction de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants, du 6 décembre 1978²,

arrête:

Article premier

Pour l'année 2010, la contribution de la Caisse de compensation du canton du Jura aux frais d'administration des agences communales AVS est fixée à 200 000 francs.

Article 2

La quote-part de base est de 1200 francs par agence existante avant les fusions intervenues au 1^{er} janvier 2009; le solde est réparti selon la population résidante. Le tableau de répartition annexé fait partie intégrante du présent arrêté.

Article 3

La Caisse de compensation du canton du Jura est chargée du paiement.

Article 4

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 14 juin 2011.

Au nom du Gouvernement
Le président: Philippe Receveur
Le chancelier: Sigismond Jacquod

¹RSJU 831.10

²RSJU 831.101

Service des transports et de l'énergie

Procédure d'approbation des projets d'installations électriques

Mise à l'enquête publique

Commune: Soulce

Projet N° S-073682.2

Nouvelle station transformatrice 16 kV/BT «Bas du Village»

Remplacement de la station transformatrice en tôle vêtuste (sectionneurs 16kV défectueux), au lieu-dit «Bas du Village», ban de Soulce.

Coordonnées: 586964/239320.

Arnold S.A. projette l'installation d'une nouvelle station transformatrice 16kV/BT sur le territoire de la Commune de Soulce, au lieu-dit «Bas du Village».

La station transformatrice respecte les valeurs limites de l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI).

La demande d'approbation des plans susmentionnés a été soumise à l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI).

La description du projet ainsi que le plan de situation sont mis à l'enquête publique à la commune de Soulce du 7 juillet au 6 septembre 2011 (pour tenir compte des fêtes d'été).

La mise à l'enquête publique entraîne le ban d'expro-

priation, selon les articles 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (RS 711).

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque ayant qualité de partie en vertu de la loi sur la procédure administrative (RS 172.021) ou de la loi sur l'expropriation peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, chemin de Mor-nex 3, 1003 Lausanne. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Toutes les objections en matière d'expropriation et toutes les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai. Les oppositions et les demandes déposées ultérieurement en vertu des articles 39 et 51 de la loi sur l'expropriation doivent également être adressées à l'Inspection fédérale des installations à courant fort.

Delémont, le 30 juin 2011.

Service des transports et de l'énergie.

Le délégué à l'énergie: Francis Jeannotat.

Service de l'économie rurale

Contributions pour l'estivage du bétail 2011

Communiqué officiel

En application de l'ordonnance fédérale instituant des contributions d'estivage (OCest du 29 mars 2000) dans l'agriculture, des contributions d'estivage seront versées aux exploitants en 2010.

Les demandes de contributions 2011 ont été envoyées aux bénéficiaires qui sont priés de les remplir, de les faire attester par le préposé à l'agriculture **jusqu'au 29 juillet 2011** et de les renvoyer au Service de l'économie rurale, Courtemelon, Case postale 131, 2852 Cour-tételle, **jusqu'au 16 août 2011**.

Les bénéficiaires de ces contributions qui n'auraient pas reçu de formule de demande sont priés de s'annoncer au Service de l'économie rurale au 032 420 74 06.

L'émolument pour contrôle et attestation est à la charge du requérant, le barème suivant est applicable:

— effectif contrôlé jusqu'à 30 têtes	Fr. 30.–
— effectif contrôlé de 31 à 50 têtes	Fr. 40.–
— effectif contrôlé de 51 à 100 têtes	Fr. 50.–
— effectif contrôlé de 101 à 200 têtes	Fr. 100.–
— effectif contrôlé de 201 à 500 têtes	Fr. 150.–
— effectif contrôlé supérieur à 500 têtes	Fr. 200.–

Courtemelon, juin 2011.

Le chef du Service de l'économie rurale:
Jean-Paul Lachat.

Service des ponts et chaussées

Restriction de circulation

Réseau routier des routes cantonales

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des ponts et chaussées informe les usagers que, suite à des travaux, les routes cantonales suivantes subiront des restrictions de trafic:

Motifs: **Travaux de pose et de réparation de traitements superficiels**

Tronçon:

- Undervelier – Grottes Sainte-Colombe
- Undervelier – Soulce
- Carrefour Jolimont – direction Saulcy
- Corban – Mervelier

- Courchapoix – Corban
- Fahy, direction Bure
- Carrefour Fahy – direction Le Creugenat
- Réclère – Damvant
- Les Breuleux – carrefour camping – Mont Trame-
lan (BE)
- Le Boéchet – direction Les Bois
- Les Bois, Golf – La Large Journée – La Ferrière (BE)

Durée: **du 11 au 29 juillet 2011.**

Particularités: En fonction de l'avancement des travaux, le trafic sera perturbé dans la journée dans les plages horaires suivantes:

- de 8 h à 11 h 30
- de 13 h 30 h à 16 h 30

La signalisation temporaire et la circulation seront réglées par le personnel du chantier à la palette, occasionnant des temps d'attente d'environ 10 minutes.

Sur les tronçons concernés une limitation de vitesse à 50 km/h sera mise en place pour une durée maximale de 4 semaines.

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes, téléphone 032 420 60 00.

Les signalisations de chantier réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 2, de l'OSR.

Delémont, le 22 juin 2011.

Service des ponts et chaussées.

L'ingénieur cantonal: Jean-Philippe Chollet.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Delémont

Arrêtés du Conseil de ville du 27 juin 2011

Tractandum N° 11/2011

Le rapport 2010 du Conseil communal sur l'activité générale de l'Administration communale est accepté.

Tractandum N° 12/2011

Les comptes communaux 2010 sont acceptés.

Tractandum N° 13/2011

La création de 6,15 postes à la Maison de l'Enfance est acceptée.

Tractandum N° 14/2011

Le crédit de Fr. 1550000.– pour l'achat du terrain gare CFF est, parcelle N° 5233 d'une surface de 7828 m², afin de permettre l'implantation de nouvelles activités d'intérêt et d'utilité publics dont le futur campus HE-Arc – HEP BEJUNE est accepté.

Tractandum N° 15/2011

La collaboration des communes de Fontenais, Porrentruy et Delémont en matière de politique énergétique est acceptée.

Tractandum N° 16/2011

La vente du feuillet communal N° 5241 du ban de Delémont (en constitution), sis au Voirnet, en vue de la réalisation de 40 appartements est acceptée.

Tractandum N° 17/2011

Le crédit de Fr. 1680000.– pour la réalisation des mesures liées au plan d'alarme « crues de la Sorne » est accepté.

Tractandum N° 18/2011

Le crédit de Fr. 350000.– HT pour la protection des ouvrages des Services industriels dans le cadre du plan d'alarme et d'intervention est accepté.

Tractandum N° 19/2011

Le crédit de Fr. 345000.– HT des Services industriels pour l'extraction et le remplacement de la pompe du forage S3 situé aux Prés-Roses est accepté.

Tractandum N° 20/2011

Le crédit de Fr. 235000.– pour la déconstruction des immeubles Mandchourie 17 et Taïche 3 et l'aménagement de 20 places de stationnement est accepté.

Tractandum N° 21/2011

Le crédit de Fr. 215000.– HT pour la réparation du câble 16000V suite à la panne du 28 avril 2011 est accepté.

Les documents sur la base desquels le Conseil de ville s'est prononcé peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Cette décision est soumise au référendum facultatif.

Délai référendaire: 8 août 2011

Au nom du Conseil de ville.

Le président: Paul Fasel.

La chancelière: Edith Cuttat Gyger.

Porrentruy

Décisions du Conseil de ville du 30 juin 2011

Tractandum N° 12

Approbation d'une participation de Fr. 113333.– pour l'engagement d'un mandataire unique en charge de la politique énergétique des communes de Delémont, Fontenais et Porrentruy, durant 4 ans.

Tractandum N° 13

Approbation d'un crédit de Fr. 168000.–, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'assainissement des installations techniques pour la conservation des biens culturels du Musée de l'Hôtel-Dieu.

Tractandum N° 14

Approbation d'un crédit spécial de Fr. 647 150.–, à couvrir par voie d'emprunt, lié à:

- la contribution de la Municipalité de Porrentruy aux frais de viabilisation fondamentale liés à la réalisation du plan spécial Esplanade;
- divers travaux d'aménagement routier et de canalisations à réaliser parallèlement ou consécutivement à la construction d'Esplanade.

Tractandum N° 15

- a) Ratification des dépassements de crédits budgétaires pour 2010.
- b) Approbation des comptes de l'Administration communale 2010.

Les documents sur la base desquels le Conseil de ville s'est prononcé peuvent être consultés au Secrétariat municipal. Ces décisions sont soumises au référendum facultatif.

Délai pour l'envoi de la demande de référendum au Conseil municipal: jeudi 4 août 2011.

Porrentruy, le 1^{er} juillet 2011.

Secrétariat municipal.

Avis de construction

Les Bois

Requérants: Nadia et Jean-Denis Godat, Sous-les-Rangs 21, 2336 Les Bois.

Projet: Construction d'un garage semi-enterré avec l'aménagement d'un accès, sur les parcelles N^{os} 99 et 95 (surface 714 m²), sise au lieu-dit « Sous les Rangs », zone agricole ZA.

Dimensions principales: Longueur 7 m, largeur 6 m, hauteur 2 m 62, hauteur totale 2 m 62.

Genre de construction: Murs extérieurs: béton; façades: crépissage de couleur blanche; couverture: toit plat avec gravier.

Déroghations requises: Article 24 LAT et article 171³ RCC (toit plat).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 août 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et ar-

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

ticle 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Les Bois, le 29 juin 2011.

Secrétariat communal.

Les Bois

Requérant: Jean-Claude Wenk, Biaufond 11, 2336 Les Bois; auteur du projet: Jacques Geiser, charpente-couverture, 2333 La Ferrière.

Projet: Construction d'un cabanon de jardin, sur la parcelle N° 1040 (surface 968 m²), sise au lieu-dit «Biaufond», zone agricole ZB.

Dimensions principales: Longueur 4 m, largeur 4 m, hauteur 2 m 20, hauteur totale 3 m 10.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois; façades: lames sapin eco gris; couverture: tuiles de couleur rouge.

Dérogations requises: Article 24 LAT; article 21 LFor.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 août 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Les Bois, le 4 juillet 2011.

Secrétariat communal.

Les Breuleux

Requérant: Syndicat pour la gestion des biens propriété des communes des Franches-Montagnes, p.a. Stéphane Rohn, 2714 Les Genevez; auteur du projet: Atelier d'architecture A. + N. Gogniat, 2718 Lajoux.

Projet: Modification de la demande de permis de construire du 2 décembre 2005 publiée au Journal officiel du 7 décembre 2005, pose d'un pare-balles de hauteur dans le cadre de l'agrandissement et de la mise en conformité du stand de tir des Breuleux, parcelles N°s 2280 et 2281 du ban des Breuleux, Es Chaux, zone de sport et de loisirs A.

Dimensions principales: Longueur 11 m 90, largeur 28 cm, hauteur 2 m 48.

Genre de construction: pare-balles métallique de teinte beige RAL 1000.

Dépôt public de la demande, avec plans jusqu'au 5 août 2011, au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret concernant la procédure de permis de construire).

Porrentruy, le 29 juin 2011.

Cour administrative du Tribunal cantonal.

Les Breuleux

Requérants: Armelle et Stéphane Monbaron, rue Abraham-Robert 68, 2300 La Chaux-de-Fonds; auteur du projet: Villatype S.A., Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Projet: Construction d'une maison familiale avec réduit/place couverte et terrasse couverte en annexes contiguës, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 2381 (surface 767 m²), sise au lieu-dit «Au Fol», zone d'habitation HAe, plan spécial «La Buissonnière».

Dimensions principales: Longueur 12 m 50, largeur 8 m 50, hauteur 3 m 80, hauteur totale 6 m 40; dimensions du réduit/couvert: longueur 8 m 50, largeur 3 m, hauteur 2 m 80; dimensions de la terrasse: longueur 3 m 80, largeur 3 m, hauteur 2 m 75.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques ciment, isolation, briques TC; façades: crépissage de teinte blanc cassé; couverture: tuiles en béton de couleur grise.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 août 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Les Breuleux, le 29 juin 2011.

Secrétariat communal.

Courtételle

Requérante: A.P. Immo S.A., case postale 2334, 2800 Delémont.

Projet: Construction d'un immeuble en PPE de 3 appartements avec couvert à voitures, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 2373 (surface 1160 m²), sise au lieu-dit «Dos La Croix», zone mixte Mad, plan spécial «Dos La Croix – Sainte-Fontaine».

Dimensions principales: Longueur 33 m 61, largeur 16 m 23, **hauteur 7 m (au lieu de 6 m 10), hauteur totale 7 m.**

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC; façades: crépissage de teinte à définir; couverture: toiture plate.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 août 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courtételle, le 1^{er} juillet 2011.

Secrétariat communal.

Delémont

Requérante: République et Canton du Jura, PCH, rue Saint-Maurice 7, 2800 Delémont; auteur du projet: Géotest S.A. Géologie, géotechnique, env., Birkenstrasse 15, 3052 Zollikofen.

Projet: Pose d'un filet de protection contre les chutes de pierres pour protéger la voie ferrée et la route cantonale H18 Delémont-Bâle, sur les parcelles N°s 1600 et 4441 (surfaces 114223 et 16535 m²), sises au lieu-dit «Sous-le-Vorbourg», zone ZA.

Dimensions: Longueur 30 m, hauteur 5 m.

Genre de construction: Murs extérieurs: poteaux métalliques, câble d'acier.

Dérogations requises: Article 24 LAT (construction non agricole); agricole 15 LF (autorisation de construction).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 août 2011 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Delémont, le 4 juillet 2011.

Service de l'urbanisme et de l'environnement de la ville.

Develier

Requérante: Commune mixte de Develier, rue de l'Eglise 8, 2802 Develier; auteur du projet: Roger Monnin, Vieux-Moulin 20, 2854 Bassecourt.

Projet: Changement d'affectation et transformation de l'ancien bureau communal en un appartement de 3 pièces, pose de capteurs solaires thermiques (2,5 m²) sur le pan nord-ouest du toit, isolation périphérique, pose d'un abri bus au nord du bâtiment, sur la parcelle N° 63 (surface 919 m²), sise à la rue de la Liberté, zone Centre.

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Murs extérieurs: existants; façades: peinture de couleur blanc cassé; couverture: existante + panneaux solaires (2,5 m²).

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 août 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et ar-

ticle 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Develier, le 1^{er} juillet 2011.

Secrétariat communal.

Fontenais

Requérants: Fabienne et Jacek Mackowiak, rue des Voirdgerats 266, 2902 Fontenais; auteur du projet: Villatype S.A., 2744 Belprahon.

Projet: Construction d'une maison familiale avec terrasse couverte, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 63 (surface 1569 m²), sise à la rue Fernand-Gigon, zone Centre CA.

Dimensions principales: Longueur 10 m 80, largeur 8 m, hauteur 5 m 20, hauteur totale 8 m.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques ciment, isolation, briques TC; façades: crépissage de teinte blanc cassé; couverture: tuiles de couleur brune.

Dérogations requises: Article CA 13 (alignement); article CA 16² (fenêtre de toiture).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 4 août 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Fontenais, le 1^{er} juillet 2011.

Secrétariat communal.

Glovelier

Requérante: Paul Bouvier S.A., route d'Echallens 1b, 1032 Romanel-sur-Lausanne; auteur du projet: Processus Immobilier, 2738 Court.

Projet: Construction d'une maison familiale avec terrasse couverte, pompe à chaleur, déconstruction d'un garage, sur la parcelle N° 1619 (surface 1098 m²), sise à la rue de la Gare, zone mixte MA.

Dimensions principales: Longueur 12 m 47, largeur 7 m 47, hauteur 4 m 95, hauteur totale 6 m 96.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois, isolation; façades: crépissage de teinte blanche; couverture: tuiles en béton de couleur grise.

Dérogation requise: Article MA 14 RCC (distance à la limite).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 août 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Glovelier, le 4 juillet 2011.

Secrétariat communal.

Dernier délai pour la remise des publications:

Lundi, 12 heures, au plus tard

Lajoux

Requérants: Céline et Steve Wermeille, chemin des Noyères 11, 2533 Evillard; auteur du projet: Arc Architecture S.à.r.l., Grand-Rue 62, 2720 Tramelan.

Projet: Construction d'une maison familiale avec couvert à voitures/réduit en annexe contiguë, pompe à chaleur géothermique, capteurs solaires thermiques, sur la parcelle N° 65 (surface 1050 m²), sise au lieu-dit « Les Rotchets », zone Centre CA.

Dimensions principales: Longueur 15 m 50, largeur 8 m 40, hauteur 4 m 65, hauteur totale 7 m 02; dimensions du couvert: longueur 6 m 97, largeur 6 m 25.

Genre de construction: Murs extérieurs: maçonnerie au niveau -1, structure en bois au niveau 0; façades: crépissage de teinte blanc cassé, bardage en bois pré-veilli; couverture: tuiles TC de couleur rouge.

Dérogation requise: Article CA 16 RCC (toiture bâtiment annexe).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 août 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Lajoux, le 30 juin 2011.

Secrétariat communal.

Porrentruy

Requérant: Olivier Wieland, rue de la Chaumont 4, 2900 Porrentruy.

Projet: Rénovation et transformation du bâtiment N° 56, sur la parcelle N° 1055 (surface 952 m²), sise au lieu-dit « La Colombière », zone H2, zone d'habitation 2 niveaux. Ces travaux comprendront: réalisation d'une nouvelle dalle au rez-de-chaussée; remplacement de la couverture de la toiture, des fenêtres existantes; remplacement du chauffage existant par l'installation d'une pompe à chaleur géothermique; isolation périphérique des façades; agrandissement de fenêtres en façades nord et ouest; pose de velux en toiture nord et sud; suppression de cheminées existantes; construction d'une annexe à destination d'habitation en façade nord du bâtiment; remplacement de la toiture du garage existant par une toiture plate et ajout d'un couvert-ouvert; déplacement de la cabane de jardin existante au nord de la parcelle; élargissement de l'accès existant depuis la rue de la Colombière.

Les propriétaires des parcelles N° 1056, Jean-Charles Coronni, N° 1054, Madeline et Denis Barthe, et N° 1053, Catherine et Francis Küenzi, ont donné leur accord écrit pour la réalisation de ces aménagements en date du 21 avril 2011.

Conformément à la demande en permis de construire du 22 juin 2011 et selon plans timbrés et signés par le Service des travaux publics.

Dimensions du bâtiment: Longueur 7 m 80, largeur 7 m 80, hauteur 6 m 86, hauteur totale 10 m (dimensions du bâtiment principal inchangées); dimensions de l'annexe en façade nord: longueur 10 m 50, largeur 5 m 90, hauteur à la corniche 3 m 89, hauteur au faîte

4 m 14; dimensions de l'abri à voitures: longueur 7 m 30, largeur 4 m 50, hauteur à la corniche 2 m 60, hauteur au faîte 2 m 82.

Genre de construction: Murs extérieurs: pierre, maçonnerie, structure en bois, isolation, crépi; façades: revêtement isolation et crépi minéral, couleur à déterminer; toit: toiture à deux pans pour bâtiment principal et toiture plate pour annexes, pente inchangée; couverture: tuiles pour bâtiment principal et dalle en bois et gravier pour annexes, teintes rouge brun tuiles Jura et gravier toits plats; annexe façade nord: structure en bois, isolation crépi; abri à voiture existant.

Dérogation requise: Articles 16 et 20 RC (distances aux limites et entre bâtiments insuffisantes avec accord écrit des propriétaires concernés).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 août 2011 inclusivement, au Service des travaux publics, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Porrentruy, le 29 juin 2011.

Bureau des travaux publics de la ville.

Porrentruy

Requérante: Municipalité de Porrentruy, rue du 23-Juin 8, 2900 Porrentruy.

Projet: Déconstruction du bâtiment N° 32, sur les parcelles N°s 490 et 3529 (surfaces 3529 et 490 m²), sises à la rue de Lorette, zone HA4, zone d'habitation artisanat 4 niveaux. Remise en état de la façade du bâtiment N° 30, sur la parcelle N° 3529; remise en état du terrain après déconstruction. Conformément à la demande en permis de déconstruction du 20 juin 2011.

Remarque: Déconstruction de l'ancien dépôt de la voirie du Service des travaux publics.

Genre de construction: Murs extérieurs: remise en état de la façade du bâtiment N° 30 de façon identique aux façades existantes; façades: revêtement bâtiment N° 30: crépi, teinte: couleur identique à celle existante.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 août 2011 inclusivement, au Service des travaux publics, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Porrentruy, le 28 juin 2011.

Bureau des travaux publics de la ville.

Porrentruy

Requérante: Société Home Constructing S.A., Case postale 1045, 2900 Porrentruy.

Projet: Entretien et rénovation des façades et coursives des bâtiments N°s 3, 5 et 7, sur la parcelle N° 587 (surface 4680 m²), sise à la rue des Tanneurs, zone HA4, zone d'habitation artisanat 4 niveaux, selon plan spécial N° 7 « Le Phénix ». Ces travaux comprendront: lessivage, peinture des éléments préfabriqués, en peinture + crépis; lavage, peinture du béton + des éléments en métal de la tour, des vitrines, des fenêtres et des lambrequins; nouveau revêtement de sols des coursives en résines + étanchéités; pose de nouveaux

stores. Conformément à la demande en permis de construire du 15 juin 2011 et selon plans timbrés et signés par le Service des travaux publics.

Dimensions principales des bâtiments existantes, sans modification.

Genre de construction: Murs extérieurs: lessivage, rhabillages et peinture; façades: existantes, teinte: couleur à déterminer d'entente avec la Commission d'urbanisme; chauffage existant.

Plan spécial N° 7 «Le Phénix».

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 août 2011 inclusivement, au Service des travaux publics, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Porrentruy, le 29 juin 2011.

Bureau des travaux publics de la ville.

Porrentruy

Requérante: Société HRS Real Estate S.A., rue de la Vernie 12, 1023 Crissier; auteur du projet: Bureau Architecture & Retail Rites S.A., place Saint-François 2, 1002 Lausanne.

Projet: Déconstruction des bâtiments sur les parcelles N°s 730, 731, 734, 735, 737 et 738 (surfaces 2562, 389, 207, 775, 677, 790, 891 et 1176 m²), sises aux lieux-dits «Faubourg Saint-Germain, route de Fontenais, rue des Planchettes»; construction d'un centre commercial avec parking souterrain, bureaux et logements; réaménagement du secteur Faubourg Saint-Germain comme espace de rencontre, route, trottoirs, plantations, selon plan spécial «Faubourg Saint-Germain»; construction d'un immeuble d'habitation en lieu et place du bâtiment N° 7, sis à la route de Fontenais, zone HA3, zone d'habitation artisanat 3 niveaux.

En application de l'article 16, alinéa 3, du décret concernant le permis de construire, l'autorité communale a décidé de ne pas exiger la pose de profils. D'autre part, il s'agit de maintenir aussi longtemps que possible les capacités de stationnement automobile sur le secteur concerné. D'autre part, la complexité du projet rend peu significative la pose de ces profils. Enfin, les divers montages actuellement exposés en vitrine de l'administration municipale à la rue du 23-Juin permettent de garantir une bonne visualisation du projet. Conformément à la demande en permis de construire du 30 juin 2011 et selon plans timbrés et signés par le Service des travaux publics.

Dimensions principales: Longueur 81 m, largeur 67 m, hauteur 12 m, hauteur totale 14 m; nouveau bâtiment d'habitation, route de Fontenais: longueur 21 m, largeur 14 m, hauteur à la corniche 9 m 80, hauteur par rapport à la dalle supérieure du secteur E du PS «Faubourg Saint-Germain» (matériaux: béton, isolation, crépi).

Genre de construction: Murs extérieurs: béton, maçonnerie, isolation périphérique; façades: revêtement en béton, isolation, crépi, teinte à déterminer d'entente avec la Commission d'urbanisme; toit: toiture plate; couverture: végétalisation extensive, teinte verte; chauffage par Thermoréseau Porrentruy S.A.

Dérogation requise: Article 58 RC (hauteur du nouveau bâtiment situé route de Fontenais et indice d'utilisation supérieures à celles prescrites par la zone).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 août 2011 inclusivement, au Service des travaux pu-

blics, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Porrentruy, le 4 juillet 2011.

Service des travaux publics de la ville.

Saignelégier

Requérant: Jean-Luc Aubry, Champ-Fleuri 22, 2720 Tramelan; auteur du projet: Construction Bois Patrick Luder, La Praye 1, 2608 Courtelary.

Projet: Construction d'une maison familiale à basse énergie avec couvert à voiture/réduits/terrasse en annexe contiguë, panneaux solaires thermiques, citerne enterrée pour eau pluviale, sur la parcelle N° 1206 (surface 648 m²), sise au chemin des Sorbiers, zone d'habitation HA, plan spécial «La Combe».

Dimensions principales: Longueur 10 m 12, largeur 8 m 70, hauteur 7 m, hauteur totale 8 m 47; dimensions de l'annexe: longueur 8 m 56, largeur 3 m 04.

Genre de construction: Murs extérieurs: béton, structure en bois, isolation; façades: bardage en bois de teinte naturelle; couverture: tuiles «Prefa» alu de couleur brun rouge.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 août 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Saignelégier, le 29 juin 2011.

Secrétariat communal.

Vermes

Requérant: René Ruffieux, La Rivatte 23, 2829 Vermes; auteur du projet: Ernest Roth S.A., bureau d'architecture, 2900 Porrentruy.

Projet: Construction d'une stabulation pour bovins, SRPA, fumière et agrandissement du hangar à fourrage, sur la parcelle N° 194 (surface 15736 m²), sise au lieu-dit «La Rivatte», zone agricole.

Dimensions principales: Stabulation: longueur 15 m 80, largeur 12 m 13, hauteur 4 m 74, hauteur totale 7 m 30; hangar: longueur 27 m 10, largeur 15 m, hauteur 7 m 16, hauteur totale 8 m 69.

Genre de construction: Murs extérieurs: béton, structure en bois; façades: lambris en bois de teinte brune; couverture: éternit grandes ondes de couleur rouge.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 août 2011, au Secrétariat communal de Vermes (consultation sur rendez-vous aux N°s suivants: 032

438 81 88, 032 438 85 56 ou 032 438 86 57), où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Vermes, le 30 juin 2011.

Secrétariat communal.

Mises au concours

JURA^{RE} CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



L'Office des véhicules met au concours, pour compléter son équipe chargée des contrôles techniques obligatoires des véhicules, deux postes d'

expert-e de la circulation

Mission: effectuer les contrôles techniques conformément à la loi fédérale sur la circulation routière et à ses dispositions d'exécution ainsi qu'aux directives nationales et européennes applicables en la matière.

Exigences: âge minimal 24 ans révolus et trois ans de possession du permis de conduire de la catégorie B ou C, sans avoir compromis, pendant cette période, la sécurité routière en violant des règles de la circulation; certificat fédéral de capacité de mécanicien-ne en automobiles légères ou lourdes, maîtrise d'une seconde langue nationale, connaissances en informatique, expérience pratique confirmée, goût et facilités pour les contacts avec le public, intérêt pour la formation continue et les questions de sécurité en relation avec le trafic automobile.

La personne retenue sera amenée, en cours d'emploi, à suivre les cours de formation de base intercantonale destinés aux inspecteur-trice-s en automobiles ainsi que les perfectionnements modulaires ultérieurs.

Entrée en fonction: à convenir.

Lieux de travail: Halles de contrôle de l'Office des véhicules (Delémont, Porrentruy, Saignelégier).

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Mauro Baldini, chef inspecteur de l'Office des véhicules, Delémont, téléphone 032 420 71 20.

Vous êtes intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site à l'adresse www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès du Service des ressources humaines au N° 032 420 58 80. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidatures doivent être adressées au Service du personnel de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec mention «Postulation Expert-e de la circulation», accompagnées des documents usuels, jusqu'au 12 août 2011.

www.jura.ch/emplois

JURA^{RE} CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite d'une démission et en renforcement du secteur, le Service des contributions, pour le Bureau des personnes morales et des autres impôts, met au concours deux postes, dont l'un à temps partiel (50%), d'

expert-e fiscal-e

Mission: déterminer la taxation des personnes morales; procéder à des expertises comptables.

L'activité de contrôle s'étend également à des contrôles de personnes physiques, d'impôt à la source, du nouveau certificat de salaire ou d'autres procédures liées à la taxation.

Exigences: expert-e en finance et en controlling ou brevet fédéral de spécialiste en finance et comptabilité (les candidat-e-s préparant ces formations peuvent postuler), licencié-e en sciences économiques, économiste HES, certificat CSI II ou formation jugée équivalente; expérience pratique en fiduciaire et connaissances fiscales souhaitées.

Entrée en fonction: à convenir.

Lieu de travail: Les Breuleux.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Pierre-Arnaud Fueg, administrateur du Service des contributions, ou de M. François Froidevaux, administrateur adjoint, téléphone 032 420 55 30.

Vous êtes intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site à l'adresse www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès du Service des ressources humaines au 032 420 58 80. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidatures doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Expert-e fiscal-e», accompagnées des documents usuels, jusqu'au 12 août 2011.

www.jura.ch/emplois

JURA^{RE} CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite du transfert du titulaire, l'Office de la culture met au concours un poste de

gestionnaire des archives

à 60%

Mission: Participer à l'élaboration de plans de classement et de calendriers de conservation en collaboration avec les unités administratives de l'Etat; conseiller les unités pour la préparation des dossiers, recueillir les versements effectués par les services officiels et dons faits aux Archives; participer à des groupes de travail pour l'élaboration de procédures d'archivage; veiller à l'application de la législation en matière d'archivage; conditionner les séries d'archives versées; exécuter d'autres tâches à la demande des supérieurs et des autorités.

Exigences: Formation académique ou équivalente en archivistique; expérience professionnelle d'au moins trois ans en gestion des documents (records management); maîtrise des outils informatiques; faculté de tra-

vailler de façon indépendante et en équipe, sens des relations et de l'entregent; connaissances de l'allemand souhaitées; la connaissance du logiciel scopeArchiv serait un atout.

Entrée en fonction: dans les meilleurs délais, à convenir.

Lieu de travail: Porrentruy.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. François Noirjean, archiviste cantonal, téléphone 032 420 84 00.

Vous êtes intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site à l'adresse www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès du Service des ressources humaines au N° 032 420 58 80. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidatures doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Gestionnaire des archives», accompagnées des documents usuels, jusqu'au 12 août 2011.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite d'un transfert du titulaire, le Service de l'action sociale met au concours un poste de

collaborateur-trice chargé-e de l'examen des demandes d'aide sociale à 100% ou à convenir

Mission: examen des demandes d'aide sociale, vérification des données fournies par les services sociaux régionaux et les communes et préparation des décisions sur la base des normes applicables; suivi des dossiers en lien avec les différentes instances concernées.

Exigences: maturité ou formation sanctionnée par un CFC d'employé-e de commerce et expérience administrative complétée par un brevet fédéral en assurances sociales, par un diplôme HES en travail social ou par une formation et/ou expérience juridique; connaissances approfondies des problèmes sociaux et de la sécurité sociale; maîtrise des outils informatiques.

Entrée en fonction: à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Jean-Marc Veya, chef du Service de l'action sociale, téléphone 032 420 51 40.

Vous êtes intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site à l'adresse www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès du Service des ressources humaines au N° 032 420 58 80. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidatures doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Collaborateur-trice chargé-e de l'examen des demandes d'aide sociale», accompagnées des documents usuels, jusqu'au 16 juillet 2011.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Service des contributions, pour la Recette et administration du district de Delémont (RDD), met au concours un poste d'

agent-e administratif-ve

Mission: assurer les encaissements des diverses créances de l'Etat; gérer les procédures contentieuses tels que poursuites, rachats d'actes de défaut de biens; tenir la comptabilité du service et gérer la caisse de la Recette; procéder à tous travaux administratifs liés à l'activité de la Recette.

Exigences: CFC d'employé-e de commerce ou formation jugée équivalente avec plusieurs années d'expérience dans le domaine comptable et du recouvrement de créances. Une formation complémentaire est un atout.

Bonnes connaissances de la fiscalité, de l'allemand et de l'informatique souhaitées.

Entrée en fonction: 1^{er} décembre 2011.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Pierre-Arnauld Fueg, chef du Service des contributions, téléphone 032 420 55 30, ou de M. Bertrand Demagistri, chef de la Recette et administration de district, Delémont, téléphone 032 420 56 22.

Vous êtes intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site à l'adresse www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès du Service des ressources humaines au 032 420 58 80. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidatures doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Agent-e administratif/ve RDD», accompagnées des documents usuels, jusqu'au 12 août 2011.

www.jura.ch/emplois

Avis divers

Syndicat d'améliorations foncières de Courchapoix – Corban – Montsevelier (SAF CCM)

Avis de dépôt public

Conformément à l'article 102 de la loi sur les améliorations structurelles (LAS) du 20 juin 2001 (RSJU 913.1), le Syndicat d'améliorations foncières de Courchapoix – Corban – Montsevelier (SAF CCM), en accord avec le Service cantonal de l'économie rurale, dépose publiquement le dossier suivant:

3^e étape de travaux:

dépôt public complémentaire

- Chemin N° 8 situation 1: 1000
- Chemin N° 13 situation 1: 1000 et profil-type
- Chemin N° 14 situation 1: 1000 et profil-type
- Chemin N° 43 situation 1: 2000

Lieu de dépôt: Bureau communal de Courchapoix (pendant les heures d'ouverture); Bureau communal de Corban (pendant les heures d'ouverture); Bureau com-

munal de Montsevelier (pendant les heures d'ouverture).

Durée de dépôt: du jeudi 7 au mardi 26 juillet 2011.

Les objets ci-dessus sont déposés sur la base de l'article 97 de loi fédérale sur l'agriculture et des articles 12 et 12a de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage.

Les intéressés, sont priés de prendre connaissance de ces documents; les éventuelles oppositions, écrites et motivées, sont à adresser, jusqu'au 26 juillet 2011 inclusivement, au Bureau communal de Courchapoix, de Corban ou de Montsevelier.

Pour être recevables, les oppositions devront être motivées, porter exclusivement sur les objets déposés et respecter l'article 106 LAS. Les oppositions ne pourront remettre en cause des objets ayant fait l'objet d'un dépôt public antérieur.

Corban, le 4 juillet 2011.

Le comité du SAF.

Syndicat d'améliorations foncières du Creugenat

Avis de dépôt public

Conformément à la législation sur les améliorations structurelles (RSJU 913.1), le Syndicat d'améliorations foncières du Creugenat, en accord avec le Service de l'économie rurale et le Service des ponts et chaussées, dépose publiquement, du 6 au 26 juillet 2011, au Bureau des travaux publics de la Municipalité de Porrentruy, le dossier suivant:

- projet d'exécution de la restauration du seuil N° 2 du Creugenat (seuil situé à la hauteur de la ferme-biogaz Roy).

Les intéressés sont invités à prendre connaissance des documents déposés et peuvent former opposition par écrit au Secrétariat municipal de Porrentruy. Pour être recevables, les oppositions devront être écrites, motivées et porter exclusivement sur l'objet déposé.

Il est précisé que les principes et décisions décrits et sanctionnés par les procédures d'approbation du projet général et de dépôts publics antérieurs ne peuvent pas être remis en cause et ne sont donc pas sujets à oppositions.

Courtedoux et Porrentruy, le 1^{er} juillet 2011.

Le comité du SAF du Creugenat.

Marchés publics

Adjudication

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service d'achat/Entité adjudicatrice: Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (SIDP).

Service organisateur/Entité organisatrice: CSC Déchets S.A., à l'attention de M. Claude Gury, Grand-Rue 107, 2720 Tramelan (Suisse), téléphone 032 487 35 50, fax 032 487 35 54, e-mail: claud.gury@csc-dechets.ch.

1.2 Genre de pouvoir adjudicateur: autres collectivités assumant des tâches communales.

1.3 Mode de procédure choisi: procédure ouverte.

1.4 Genre de marché: marché de services.

1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux: oui.

2. Objet du marché

2.1 Titre du projet du marché: ramassage des déchets urbains des communes du district de Porrentruy.

2.2 Catégorie de services

Catégorie de services CPC: [16] Services d'enlèvement des ordures et d'élimination des eaux usées; services d'assainissement et services analogues.

2.3 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 90511000 – Services de collecte des ordures.

3. Décision d'adjudication

3.2 Adjudicataire

Liste des adjudicataires: G. Gobat S.A., case postale 458, 2800 Delémont (Suisse).

Prix: sans indication.

4. Autres informations

4.1 Appel d'offres

Publication du 2.3.2011.

Organe de publication: Journal officiel de la République et Canton du Jura.

Numéro de la publication 600847

4.2 Date de l'adjudication

Date: 27.5.2011.

4.3 Nombre d'offres déposées

Nombre d'offres: 3.

4.5 Indication des voies de recours

La présente publication ne peut pas faire l'objet d'un recours, les voies de droit étant épuisées.